

OBJECTIF FORMATION

// ÉCHAFAUDAGE
// PLATES-FORMES
D'ACCÈS DE TRAVAIL
ET D'ÉLEVATION MOTORISÉES
// ÉTAIEMENT

PRENEZ DE LA HAUTEUR



SOMMAIRE

3 LE MOT DU PRÉSIDENT DU SFECE

4 LA POLITIQUE DE FORMATION
du Syndicat

5 LES ORGANISMES DE FORMATION
membres associés

6 FORMATION CONTINUE

7 LES FORMATIONS
du Syndicat

8 LES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION
Échafaudage

22 LES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION
Plates-formes d'accès de travail et
d'élévation motorisées

27 LES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION
Tours d'étalement

30 LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE



LE MOT DU PRÉSIDENT DU SFECE

« **OBJECTIF FORMATION** », est le fruit des travaux réalisés par l'ensemble des professionnels qui ont œuvré pour élaborer et développer une véritable politique de formation.

Le SFECE s'engage à développer et à offrir une politique de formation solide. Cette politique repose sur l'élaboration de référentiels d'activités et de compétences en collaboration avec des experts métiers et l'INRS, partenaire privilégié du SFECE, afin d'assurer la prévention des risques dans nos métiers.

Ces référentiels servent de base aux organismes de formation, habilités et membres associés du SFECE, pour concevoir et dispenser leurs programmes de formation.

Notre politique de formation inclut également la reconnaissance professionnelle par le biais de certificats de qualification professionnelle (CQP), visant à valoriser les métiers de l'échafaudage et des accès motorisés.

Je suis donc particulièrement fier de l'engagement de notre syndicat sur ce sujet crucial pour nos métiers.

Il s'agit donc pour nos métiers, d'un enjeu d'ampleur sur lequel nos efforts doivent se poursuivre.

Bien à vous,

Laurent SAINT-JEAN

LA POLITIQUE DE FORMATION DU SYNDICAT

L'élaboration de la politique de formation du Syndicat s'articule en premier lieu autour de la question primordiale de l'amélioration de la sécurité sur les chantiers, de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail des personnels. Pour cela, le Syndicat a développé une politique de formation qui s'appuie sur quatre éléments fondateurs :

- 1 **Faire connaître** la réglementation et les règles de l'art pour le montage et l'utilisation des matériels d'échafaudage, de coffrage et d'étalement, ainsi que des systèmes d'accès, d'élévation et de travail motorisés.
- 2 **Déterminer et analyser** les besoins des professionnels qui montent et utilisent ces matériels.
- 3 **Engager** une démarche qualité.
- 4 **Encourager** le renouvellement régulier des formations

1 LA RÉGLEMENTATION, LES NORMES ET LES RÈGLES DE L'ART

Il est de la mission du Syndicat d'informer ses adhérents mais également l'ensemble des métiers, monteurs et/ou utilisateurs, des évolutions dans les textes réglementaires, les normes, les produits et les règles de l'art relatifs au montage et à l'utilisation de ces matériels ainsi que d'aider à les comprendre.

2 LES BESOINS DES PROFESSIONNELS

L'action du Syndicat ne saurait se fonder sur autre chose que l'écoute des besoins des professionnels, premiers concernés par les réglementations et leurs évolutions. Ces dernières créent, de fait, une demande per-

manente de formation initiale ou continue. Grâce à l'expérience et au savoir-faire, mais également à la connaissance du terrain et des métiers des adhérents du Syndicat, ce dernier a pu formaliser les besoins spécifiques de formation. Le Syndicat a également pris soin d'écouter les autres corps de métiers du bâtiment qui utilisent ces types de matériels.

En effet, nos métiers sont, par nature, particulièrement transversaux aux différents métiers du bâtiment dès lors qu'ils se pratiquent en hauteur. Ces professionnels des différents corps de métier qui sont amenés à monter et à utiliser les matériels ont, eux aussi, exprimé des attentes et des besoins forts en matière de formation.

Là aussi, le Syndicat se devait de répondre à ces demandes.

3 LA DÉMARCHE QUALITÉ

Le Syndicat a engagé une démarche globale d'amélioration de la qualité des formations dispensées par les organismes de formation en mettant en place une certification des organismes de formations et de leurs formateurs.

Les organismes et leurs formateurs sont ainsi audités tous les quatre ans. Un auditeur mandaté par le syndicat vérifie la gestion administrative de la formation mais également le déroulé pédagogique. L'auditeur s'assure que l'organisme forme les candidats selon les référentiels établis par le syndicat et que le matériel utilisé est conforme aux normes NF et permet aux stagiaires d'effectuer des cas pratiques en toute sécurité.

4 LE RENOUVELLEMENT DES FORMATIONS

Le Code du Travail impose un renouvellement des formations « aussi souvent que nécessaire » ou après une longue période d'inactivité au montage prévue (plus d'activité) ou subie (arrêt maladie, etc.). Pour aider les entreprises à respecter leurs obligations de renouvellement des formations, le Syndicat préconise un renouvellement tous les 5 ans.

LES ORGANISMES DE FORMATION

MEMBRES ASSOCIÉS

LE PARTENARIAT DU SYNDICAT AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION AGRÉÉS

Pour répondre à la demande de formation et notamment aux besoins accrus dans le domaine des échafaudages depuis 2004, le SFECE confie à des organismes extérieurs la mise en œuvre de sessions de formation agréées par le Syndicat. Toute entreprise peut ainsi trouver, dans sa région (y compris en outre-mer), un organisme assurant des formations conformes au cahier des charges du Syndicat.

Ce dispositif, dont l'objectif est d'apporter aux professionnels les meilleures garanties quant à la fiabilité de l'offre de formation, repose sur un véritable partenariat entre le Syndicat et les organismes de formation, dont la compétence, à l'issue des procédures d'audits, a été reconnue et validée.

Le SFECE a mis en place 2 procédures d'audit des formations :

- une procédure d'**audit des organismes** de formation, afin de vérifier le respect des référentiels élaborés sur chacune des fonctions : à l'issue de cette procédure d'audit, l'organisme de formation reçoit de la part du Syndicat un agrément sur l'une ou plusieurs de ses formations.
- une procédure d'**audit des formateurs**, qui vient compléter la précédente : il s'agit d'évaluer la conformité du programme de formation avec le référentiel élaboré par le Syndicat et la compétence technique des formateurs qui dispensent la formation agréée.

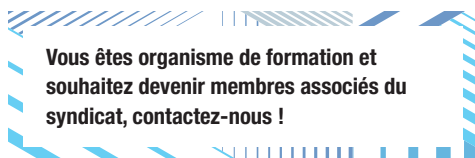
C'est ce qui permet aujourd'hui au SFECE de proposer, à ses adhérents, des organismes de formation compétents dispensant des formations de qualité.



Chaque organisme de formation, dûment habilité, dispose ainsi d'agréments spécifiques l'autorisant à dispenser les formations selon tout ou partie des référentiels du Syndicat.

En contrepartie de leur engagement, les organismes de formation peuvent se prévaloir de leur statut de membre associé du Syndicat et de leur habilitation à dispenser les formations agréées.

Un Certificat de Compétence Professionnelle, véritable reconnaissance officielle de leurs compétences validées par le Syndicat, leur est remis chaque année.



L'ANNUAIRE DES ORGANISMES DE FORMATION AGRÉÉS

Retrouver l'annuaire des organismes de formation agréés sur le **site du SFECE**. www.sfece.fr, onglet formation, rubrique organismes de formation - membres associés.

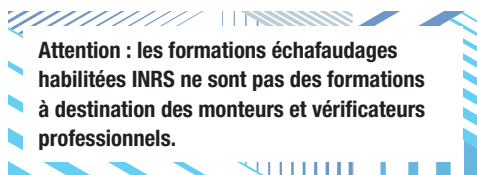
FORMATION CONTINUE

FORMATIONS HABILITÉES INRS

Depuis 2017 l'INRS a mis en place en partenariat avec le SFECE un dispositif d'habilitation d'organismes de formations. Cette habilitation concerne des formations dédiées au montage, utilisation et vérification d'échafaudages de pied (< 24 mètres) et roulants.

Ce dispositif de formation s'applique aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

Plus d'infos sur le **site de l'INRS**. <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



Plus d'infos FORMATIONS AGRÉÉES SFECE

Ces formations sont à destination non seulement des professionnels spécialistes de l'échafaudage, du coffrage, de l'étalement et des systèmes d'accès, d'élévation et de travail motorisés, mais aussi de tous les professionnels utilisateurs de ce type de matériels.

Ces formations sont dispensées par des organismes de formation, membres associés du Syndicat et dont la compétence est reconnue par des audits.

Vous trouverez ci-après les différents programmes de formation.

Vous les retrouverez également sur le site du **SFECE** www.sfece.fr, onglet formation, rubrique formation continue

LES FORMATIONS DU SYNDICAT

		FORMATIONS		Durée minimum
Echafaudages de pied et roulants	Référentiels monteurs SFECE	ECH001	Aide-Monteur d'échafaudage	2 jours
		ECH002	Monteur d'échafaudage	5 jours
		ECH003	Remise à niveau monteur d'échafaudage	2 jours
		ECH004	Chef d'équipe en échafaudage	5 jours
	Référentiels bureau d'études SFECE	ECH005	Conception des échafaudages fixes	4 jours
		ECH006	Technicien de bureau d'étude calcul des échafaudages fixes	5 jours
	Référentiels utilisateurs/vérificateurs SFECE	ECH008	Vérification des échafaudages fixes et roulants	3 jours
		ECH010	Utilisation et vérification journalière des échafaudages fixes	1 jour
	Référentiels monteurs/ utilisateurs communs INRS/SFECE	ECH015	Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	3 jours
		ECH016	Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)	2 jours
ECH017		Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	1 jour	
ECH018		Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	2 jours	
Systèmes d'élévation, d'accès et de travail motorisés	Référentiels monteurs	PF001	Monteur de plates-formes de travail, ascenseurs de chantier & monte-matériaux	3 jours
		PF002	Monteur de plates-formes suspendues	3 jours
	Référentiels utilisateurs	PF003	Utilisation de plates-formes suspendues motorisées	1 jour
		PF004	Utilisation de plates-formes sur mâts	1 jour
Tour d'étalement	Référentiels monteurs	ETA001	Monteur de tours d'étalement - niveau 1	1,5 jour
		ETA002	Monteur de tours d'étalement - niveau 2	3 jours

LES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION ÉCHAFAUDAGE

Les métiers de l'échafaudage sont particulièrement encadrés sur les plans réglementaire et normatif avec comme souci principal la sécurité des personnels et du public.

Toutes les composantes du métier sont concernées : les matériels, leur conception, leur mise en œuvre.

Afin de professionnaliser le métier d'échafaudeur, le Syndicat a fait un important travail d'identification du métier, notamment en ce qui concerne ses exigences techniques et ses règles de sécurité.

Il devenait dès lors nécessaire de développer et d'activer la formation professionnelle à travers l'élaboration de référentiels recouvrant l'ensemble de l'activité, de l'aide-monteur à l'ingénieur.

Le Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement a ainsi élaboré des référentiels de formation au montage et à l'utilisation de ces matériels dont deux peuvent conduire à la délivrance d'un CQP, véritable gage de qualification professionnelle du personnel.

LES MÉTIERS DE L'ECHAFAUDAGE - ECHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Ces formations concernent les monteurs des entreprises dont l'activité principale est le montage et le démontage d'échafaudage de pied.

Référentiels monteurs SFECE	ECH001	Aide-Monteur d'échafaudage
	ECH002	Monteur d'échafaudage
	ECH003	Remise à niveau monteur d'échafaudage
	ECH004	Chef d'équipe en échafaudage
Référentiels bureau d'études SFECE	ECH005	Conception des échafaudages fixes
	ECH006	Technicien de bureau d'étude calcul des échafaudages fixes
Référentiels utilisateurs/ vérificateurs SFECE	ECH008	Vérification des échafaudages fixes et roulants
	ECH010	Utilisation et vérification journalière des échafaudages fixes

AIDE-MONTEUR D'ÉCHAFAUDAGE

L'aide-monteur est un ouvrier peu qualifié dans la profession, placé sous l'autorité du responsable de l'équipe, qui est en mesure d'exécuter, dans le respect des règles de sécurité et de prévention, l'aide aux différentes opérations liées au montage, à la modification et au démontage d'un échafaudage de pied et roulant, quel que soit le type de matériel pour lequel il a reçu la formation.



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel de chantier, sans expérience de montage d'échafaudage, qui intervient dans le cadre d'une équipe dirigée par un salarié d'une qualification de niveau supérieur.

PRÉREQUIS

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences nécessaires pour aider au montage et démontage des échafaudages de pieds et roulants dans les règles professionnelles de l'art.

- Avoir la connaissance des risques propres à sa fonction et savoir les maîtriser.
- Acquérir les principes de base nécessaires à l'aide au montage et démontage par des exercices pratiques.

DURÉE DE LA FORMATION

14 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

MONTEUR D'ÉCHAFAUDAGE

Le monteur est un ouvrier qualifié, rattaché à un chef d'équipe ou chef de chantier, qui est en mesure d'exécuter, dans le respect des règles de sécurité et de prévention, les différentes opérations liées au montage, à la modification et au démontage d'un échafaudage de pied et roulant quel que soit le type de matériel pour lequel il a l'expérience et la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage d'un ou de plusieurs types d'échafaudages de pied (préfabriqués, multidirectionnels, tubes et colliers) et/ou roulants selon la notice du fabricant.

PRÉREQUIS

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur (port du harnais).
- Justifier d'une expérience de 6 mois dans l'aide au montage d'un ou de plusieurs types d'échafaudages de pied (préfabriqués, multidirectionnels, tubes et colliers) et/ou roulants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de monter et démonter, en toute sécurité, un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant :

- Acquérir les compétences nécessaires pour monter et démonter un échafaudage de pied et roulant dans les règles professionnelles de l'art.
- Acquérir les éléments de réglementation.
- Acquérir les règles essentielles de montage et



démontage par des exercices pratiques.

- Avoir la connaissance des risques et savoir les maîtriser.
- Savoir utiliser une notice de montage et les modes opératoires spécifiques au chantier, correspondant à une situation réelle.
- Savoir lire et dessiner un plan d'échafaudage de pied simple et en faire le décompte de matériel.

DURÉE DE LA FORMATION

35 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.



À la suite de cette formation et sous réserve des pré-requis¹ le candidat a la possibilité de s'inscrire pour le passage de l'examen « CQP Monteur d'échafaudage » (voir p. 30).

¹ Pré-requis : Expérience professionnelle de 6 mois en tant que monteur d'échafaudage + attestation de réussite.

RÉFÉRENCE : ECH003

REMISE À NIVEAU MONTEUR D'ÉCHAFAUDAGE

Personnel de chantier ayant une formation initiale et une expérience significative en montage d'échafaudage de pied et roulant, dans le cadre d'une équipe dirigée par un chef d'équipe ou chef de chantier qui souhaite une remise à niveau et/ou se préparer à l'examen du CQP Monteur d'échafaudages.

La formation «Remise à niveau monteur» est préconisé par le SFECE tous les 5 ans.



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel de chantier ayant une formation initiale et une expérience significative en montage d'échafaudage de pied et roulant, dans le cadre d'une équipe dirigée par un chef d'équipe ou chef de chantier qui souhaite une remise à niveau et/ou se préparer l'examen du CQP Monteur d'échafaudages.

PRÉREQUIS

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur (port du harnais).
- Avoir suivi et validé une formation « monteur d'échafaudage ».
- Expérience de 6 mois minimum dans le montage d'un ou de plusieurs types d'échafaudages de pied (préfabriqués, multidirectionnels, tubes et colliers) et/ou roulants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de monter et démonter, en toute sécurité, un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.

- Réactualiser la connaissance des risques et savoir les maîtriser.
- Réactualiser la connaissance des règles de montage et démontage.
- Optimiser l'utilisation des notices de montage et les modes opératoires spécifiques au chantier.
- Réactualiser la pratique de lecture et de dessin d'un plan d'échafaudage de pied simple et du décompte de matériel.
- Actualiser les connaissances en tenant compte de l'évolution de la réglementation, des techniques et des matériels.
- Mettre en commun le retour d'expérience.

DURÉE DE LA FORMATION

14 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.



À la suite de cette formation le candidat a la possibilité de s'inscrire pour le passage de l'examen « CQP Monteur d'échafaudage » (voir p. 30).

CHEF D'ÉQUIPE EN ÉCHAFAUDAGE

Le chef d'équipe reçoit les ordres d'un chef de chantier ou d'un conducteur de travaux ou de tout autre supérieur hiérarchique. Il doit, dans tous les cas, posséder la connaissance parfaite des règles de l'art du montage d'un échafaudage de pied ou roulant, un sens pratique développé, des qualités d'organisation du travail et une aptitude certaine à conduire une équipe. Il a la connaissance des risques spécifiques dans le milieu où il travaille.



PUBLIC CONCERNÉ

Monteur d'échafaudage ou personnel de chantier ayant de l'expérience.



PRÉREQUIS

- Maîtriser la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins) et à l'exercice de sa fonction.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.
- Être formé aux EPI (harnais).
- Avoir suivi et validé une formation « Monteur d'échafaudage » ou une formation « Monteur en structure métallique » ou être titulaire du « CQP Monteur d'échafaudage ».
- Justifier d'une expérience de 3 ans minimum dans la profession de monteur en structure métallique ou d'échafaudage.
- Savoir lire un plan d'échafaudage de pied complexe.
- Connaître des bases d'arithmétique.
- Avoir encadré une équipe.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre et assurer l'ensemble des missions confiées à un chef d'équipe, à savoir :

- Diriger une équipe placée sous ses ordres afin de réaliser un chantier dans les meilleures conditions de travail, productivité et sécurité
- Être capable de planifier et organiser un chantier,
- Réaliser des montages complexes,
- Veiller à l'application des règles de sécurité et à la qualité de la prestation.



DURÉE DE LA FORMATION

35 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et jeux de rôles.



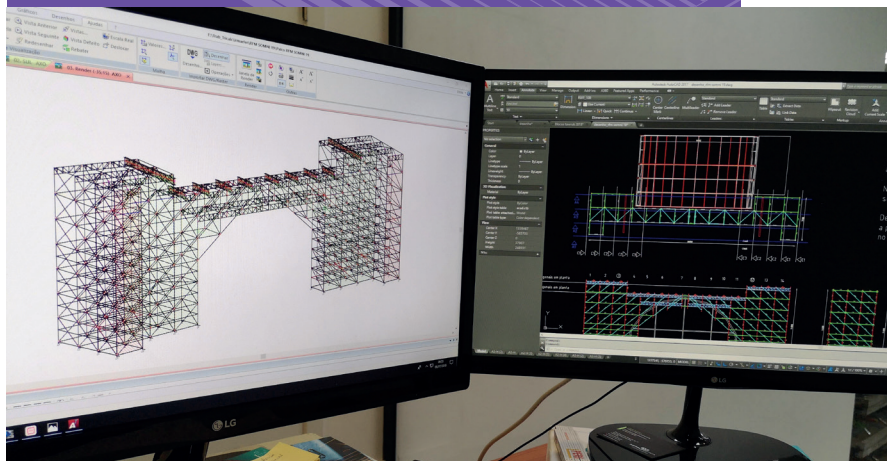
VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

CONCEPTION D'ÉCHAFAUDAGES DE PIED

Le technicien en conception d'échafaudage de pied est en mesure de concevoir, dans le respect de la réglementation, des règles de l'art et selon les dispositions standard du fabricant, un échafaudage de pied quel que soit le type de matériel pour lequel il a l'expérience et la formation.

Il ne dresse pas une note de calcul.



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de la conception et du pré dimensionnement d'échafaudages de pied en tous secteurs d'activités bâtiment et industrie.

PRÉREQUIS

- Niveau Bac Professionnel avec notions en résistance des matériaux et en dessin industriel.
- Justifier d'une expérience de 6 mois en bureau d'études ou sur chantier.
- Avoir suivi et validé une formation « vérification d'échafaudages de pied et roulants » agréée par le SFECE.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À partir de l'analyse des besoins, des contraintes du site, des caractéristiques techniques du matériel, de la législation en vigueur, de la sécurité des monteurs et utilisateurs, concevoir des structures stables, résistantes et sécurisées selon les dispositions standard du fabricant.

DURÉE DE LA FORMATION

28 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

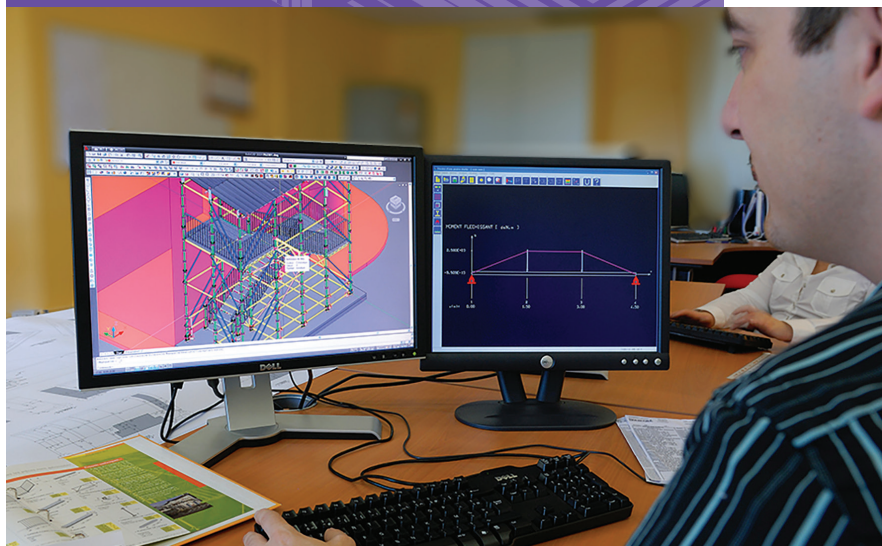
VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

TECHNICIEN DE BUREAU D'ÉTUDES CALCUL DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

Le technicien de bureau d'études est en mesure de concevoir, dans le respect de la réglementation, des règles de l'art et selon les dispositions non standard du fabricant, un échafaudage de pied quel que soit le type de matériel pour lequel il a l'expérience et la formation.

Il dresse les plans et une note de calcul.



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de la justification technique des échafaudages de pied en tous secteurs d'activités bâtiment et industrie.

PRÉREQUIS

- Niveau Bac + 2 (ou Bac + expérience en bureau d'études ou technicien conception d'échafaudages de pied).
- Connaissance de la résistance des matériaux.
- Avoir suivi et validé la formation ECH005 conception d'échafaudages de pied agréée par le SFECE.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À partir de la connaissance des méthodes de calcul, des efforts appliqués à la structure, des caractéristiques des matériaux constitutifs et des conditions de stabilité interne et externe, savoir mener une étude d'échafaudage et dresser une note de calcul.

DURÉE DE LA FORMATION

35 heures.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

VÉRIFICATIONS DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Le vérificateur d'échafaudage de pied et roulants est en mesure de procéder aux différentes vérifications d'un échafaudage, dans le respect de la réglementation, quel que soit le type de matériel pour lequel il a l'expérience et la formation dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'événementiel.

PUBLIC CONCERNÉ

Chef d'entreprise, technicien, chef de chantier, chef d'équipe et toute autre personne ayant à prévoir, commander, réceptionner et vérifier un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

PRÉREQUIS

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.
- Maîtriser :
 - la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins) et à l'exercice de sa fonction,
 - les mathématiques élémentaires,
 - la lecture courante de plans.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage.
- Connaître les règles de construction, de réception, de contrôle, de conformité et de vérification d'un échafaudage fixe et roulant.
- Connaître la législation en matière de responsabilité.
- Être capable d'utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

UTILISATION ET VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES FIXES

L'utilisateur d'échafaudage de pied est en mesure d'utiliser et de procéder à la vérification journalière d'un échafaudage, dans le respect de la réglementation, quel que soit le type de matériel pour lequel il a l'expérience et la formation dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'événementiel.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à effectuer la vérification journalière et utiliser un échafaudage fixe pour réaliser les travaux de sa propre activité.

PRÉREQUIS

- Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions.
- Aptitude médicale aux travaux en hauteur ou au poste de travail.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Effectuer la vérification journalière et utiliser un échafaudage fixe dans les conditions optimales de travail et de sécurité.



DURÉE DE LA FORMATION

7 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

LES MONTEURS-UTILISATEURS ET VÉRIFICATEURS UTILISATEURS D'ÉCHAFAUDAGES

L'INRS, l'Assurance maladie-Risques professionnels « réseau prévention », et le Syndicat Français de l'Echafaudage du Coffrage et de l'Etalement (SFECE) se sont associés pour développer cette offre de formation dans le respect des obligations de la formation professionnelle continue et en cohérence avec les recommandations R408 et R457 et les dispositions réglementaires afférentes. En cas de différentiel entre la demande de formation et les référentiels suivants (pré-requis insuffisants, montage spécifique nécessitant une note de calcul, etc.), l'organisme devra proposer un contenu de formation adapté et la durée de la formation devra être revue à la hausse.

Les contenus des référentiels ne pouvant être modifiés, cette formation ne rentrera pas dans le dispositif « habilitation échafaudage ».

Demandez conseil à votre organisme de formation agréé SFECE.



Pour les activités de montage/démontage et de vérification réglementaire, ce dispositif de formation s'applique aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 m montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

Référentiels monteurs/ utilisateurs communs INRS/SFECE	ECH015	Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	3 jours
	ECH016	Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)	2 jours
	ECH017	Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	1 jour
	ECH018	Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	2 jours

Dans le cas où les formations ECH015-16-17-18 sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 5 jours.

RÉFÉRENCE : **ECH015**

DISPOSITIF DE FORMATION
« ÉCHAFAUDAGE DE
PIED-R408 »

RÉFÉRENTIEL COMMUN
« INRS/SFCE » :



MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied conformément à la notice technique du fabricant et de hauteur inférieure à 24m, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉREQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou aide au montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et dessins)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.



- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

Dans le cas où les formations « ECH015- Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied ET ECH016 Vérifier et réaliser la maintenance des échafaudages de pied » sont associées la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours.

VÉRIFIER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED AU SENS DE LA R408



PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied, montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant et de hauteur inférieure à 24 m, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner⁽¹⁾ une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Toute personne ayant à commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

PRÉREQUIS

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Maîtriser :
 - la langue française parlée et écrite.

- les mathématiques élémentaires.
- la lecture courante de plans.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications.
- Réaliser les vérifications des mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

DURÉE DE LA FORMATION

14 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

¹ Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et de vérifier s'il répond à la commande, monté selon les règles de l'art et en bon état

RÉFÉRENCE : ECH017

DISPOSITIF DE FORMATION
« ÉCHAFAUDAGE DE PIED-R408 »

RÉFÉRENTIEL COMMUN « INRS/SFECE » :



UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES FIXES



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

PRÉREQUIS

Le stagiaire devra :

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

DURÉE DE LA FORMATION

7 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

RÉFÉRENCE : **ECH018**

DISPOSITIF DE FORMATION
« ÉCHAFAUDAGE DE
PIED-R408 »

RÉFÉRENTIEL COMMUN
« INRS/SFECE » :



MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS SELON LA R457

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

PRÉREQUIS

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.



DURÉE DE LA FORMATION

14 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

Dans le cadre où les formations « ECH015-Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied et ECH018-Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » sont associées la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours. »

LES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

PLATES-FORMES D'ACCÈS DE TRAVAIL ET D'ÉLEVATION MOTORISÉES

Les métiers liés à la mise en œuvre des plates-formes suspendues et des accès motorisés se déplaçant le long de mâts verticaux sont soumis au respect strict des règles de sécurité et des exigences techniques définies par le champ normatif européen encadrant ces matériels.

Ils requièrent pour le personnel de montage des acquis techniques spécifiques et pointus. Le Syndicat, à travers les professionnels spécialistes de ces activités, a développé des référentiels de formation de monteur en prenant en compte les particularités de ces deux métiers.

Ces formations sont dispensées par les organismes, membres associés du Syndicat.

Le Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement a ainsi élaboré deux référentiels de formation au montage de ces matériels dont l'un peut conduire à la délivrance d'un CQP, véritable gage de qualification professionnelle du personnel.

LES SYSTÈMES D'ÉLEVATION, D'ACCÈS & DE TRAVAIL MOTORISÉS

Référentiels monteurs

PF001

Monteur de plates-formes de travail, ascenseurs de chantier & monte-matériaux

3 jours

PF002

Monteur de plates-formes suspendues

3 jours

Référentiels utilisateurs

PF003

Utilisation de plates-formes suspendues motorisées

1 jour

PF004

Utilisation de plates-formes sur mâts

1 jour

MONTEUR DE PLATES-FORMES DE TRAVAIL, PLATES-FORMES DE TRANSPORT, ASCENSEURS DE CHANTIER, MONTE-MATÉRIAUX



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne étant amenée à monter ou démonter des plates-formes de travail, ou des plates-formes de transport, ou des ascenseurs de chantier, ou des monte-matériaux.

PRÉREQUIS

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur et sans restriction de port de charges.
- Expérience de 3 mois dans l'activité de "Monteur" soit en plate-forme de travail, soit en plate-forme de transport, soit en ascenseur de chantier, soit en monte-matériaux.
- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé) nécessaire à l'exercice de son métier.
- Maîtrise des quatre opérations arithmétiques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a pour objectifs de faire acquérir au candidat les compétences suivantes : traiter des informations, mettre en œuvre les différents dispositifs de démarrage d'un chantier, mettre en œuvre le montage, effectuer les essais de fonctionnement, rendre compte, respecter la sécurité, transmettre les instructions d'utilisation.

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

Nota : L'attestation de formation professionnelle doit préciser le type de matériel pour lequel la formation a été dispensée.

MONTEUR DE PLATES-FORMES SUSPENDUES



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne étant amenée à monter ou dé-monter des plates-formes suspendues.



PRÉREQUIS

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur et sans restriction de port de charges.
- Expérience de 3 mois dans l'activité de "Monteur" en plate-forme.
- Maîtrise de la langue française nécessaire à l'exercice de son métier.
- Maîtrise des quatre opérations arithmétiques.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a pour objectifs de faire acquérir au candidat les compétences suivantes : savoir mettre en œuvre les règles de montage et de démontage des plates-formes suspendues dans les règles de l'art (respect de la réglementation et des règles de sécurité).



DURÉE DE LA FORMATION

21 heures.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.



VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

Nota : L'attestation de formation professionnelle doit préciser le type de matériel pour lequel la formation a été dispensée.



À la suite de la formation et sous réserve des pré-requis¹, le candidat a la possibilité de s'inscrire pour le passage de l'examen « CQP Monteur Plates formes suspendues »² (voir p. 30)

² CQP Plates formes suspendues : Certificat de Qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi.

UTILISATION DES PLATES-FORMES SUSPENDUES MOTORISÉES

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés d'une entreprise de BTP amenés à utiliser des plates-formes suspendues motorisées.

PRÉREQUIS

- Maîtrise de la langue française nécessaire à l'exercice de son métier.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

En tant qu'utilisateur :

- Avoir la connaissance des risques propres à sa fonction et savoir les maîtriser.
- Savoir réaliser des travaux sur des plates-formes suspendues motorisées.



DURÉE DE LA FORMATION

7 heures.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une attestation aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

UTILISATION DES PLATES-FORMES SUR MÂTS



PUBLIC CONCERNÉ

Salariés d'une entreprise de BTP amenés à utiliser des plates-formes sur mâts.

PRÉREQUIS

- Maîtrise de la langue française nécessaire à l'exercice de son métier.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

En tant qu'utilisateur :

- Avoir la connaissance des risques propres à sa fonction et savoir les maîtriser.
- Savoir réaliser des travaux sur des plates-formes sur mâts.

DURÉE DE LA FORMATION

7 heures.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

LES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

TOURS D'ÉTAIEMENT

Le métier d'étaieur est une activité à part entière avec ses exigences techniques et ses règles de sécurité propres.

Il est encadré par des normes européennes. Sur le plan réglementaire, l'étalement n'est pas visé par le décret du 1^{er} septembre 2004 qui donne obligation de formation aux échafaudiers et reste soumis aux dispositions du décret du 8 janvier 1965.

Pour autant, les deux métiers sont évidemment très proches. C'est ce qui a conduit le Syndicat à inclure le métier d'étaieur dans sa politique de formation et de professionnalisation et à mettre en place deux référentiels de formation de « monteur en tours d'étalement ».

Ils permettent ainsi aux professionnels de l'étalement de s'inscrire eux aussi dans la logique du décret du 1^{er} septembre 2004 et son obligation de formation pour les échafaudiers.

LES MONTEURS DE TOURS D'ÉTAIEMENT

Référentiels monteurs

ETA001

Monteur de tours d'étalement - niveau 1

1,5 jour

ETA002

Monteur de tours d'étalement - niveau 2

3 jours

MONTEUR TOURS D'ÉTAIEMENT NIVEAU 1

PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel de chantier qui aura à mettre en œuvre des tours d'étalement sous les directives d'un monteur confirmé (niveau 2) dans le cadre d'une équipe dirigée par un chef d'équipe ou chef de chantier.

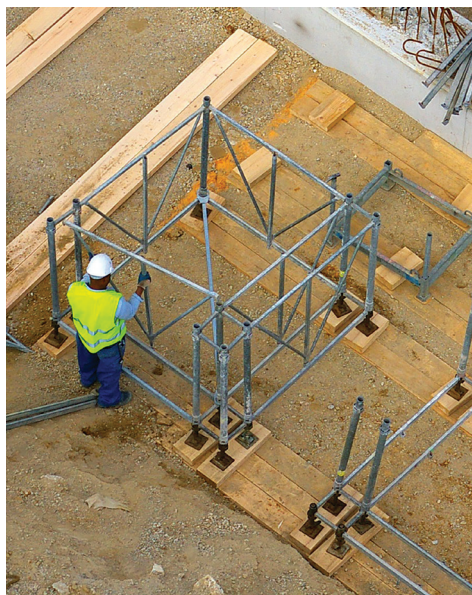
L'encadrement doit posséder les connaissances « métier » nécessaires au commandement d'une équipe de monteurs « Tours d'Étalement »

PRÉREQUIS

- Connaissance de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction.
- Aptitude à l'exercice de travaux en hauteur et sans restriction du port de charges.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différents types de tours d'étalement, leur domaine d'utilisation et leurs éléments constitutifs.
- Adopter un comportement responsable lors de la mise en œuvre des tours et de leur réglage.
- Mettre en œuvre et utiliser les matériels et équipements assurant sa propre sécurité.
- Monter et démonter une tour, y compris les planchers et les accès, dans le respect des directives et/ou de la notice de montage type du fabricant.
- Vérifier le bon état des éléments d'étalement.
- Appliquer les principes de manutention de la profession.



DURÉE DE LA FORMATION

1 jour et demi.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

MONTEUR TOURS D'ÉTAIEMENT NIVEAU 2

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel de chantier qui aura à réaliser des ensembles d'étaisements dans le cadre d'une équipe dirigée par un chef d'équipe ou chef de chantier. Il aura une expérience significative (6 mois minimum) en montage de tours d'étaisement.

L'encadrement doit posséder les connaissances métier nécessaires au commandement d'une équipe de monteurs « Tours d'Étaisement ».

PRÉREQUIS

(En plus des prérequis du Niveau 1) : Maîtrise de la langue française, nécessaire à l'exercice de la fonction.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

(En plus des objectifs du Niveau 1) :

- Organiser les lieux de travail : aire de stockage, aire de montage, aire de repli.
- Communiquer, rendre compte.
- Monter et démonter un ensemble de tours, y compris les planchers, les accès, suivant un plan d'étaisement et dans le respect de la notice de montage du fabricant.
- Déplacer une tour par levage, ripage (roulage ou glissement).
- Mettre en place et régler les poutres primaires et secondaires.



- Mettre en œuvre les dispositifs assurant la stabilité de l'étaisement, suivant le plan d'étaisement.
- Repérer les dispositifs adaptés aux contraintes particulières des chantiers, suivant le plan d'étaisement.

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

L'organisme de formation délivrera, en cas de réussite, une « attestation de formation » aux candidats, valant reconnaissance par le Syndicat.

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Le CQP appartient au système général de certification au même titre que les diplômes de l'Education Nationale et les titres homologués.

Créés et délivrés par les branches professionnelles, les Certificats de Qualification Professionnelle permettent aux salariés d'acquérir une qualification opérationnelle reconnue. Le CQP n'est pas un diplôme en tant que tel reconnu par l'Education Nationale, mais il est créé par une branche professionnelle, donc reconnu par la convention collective ou l'accord de branche auquel il se rattache. Le CQP est donc créé et délivré au sein d'une branche professionnelle par une instance paritaire, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE).

Les CQP permettent de reconnaître des savoir-faire correspondant aux métiers des entreprises et aux évolutions de ces métiers. Ils permettent de certifier les compétences acquises par la formation ou l'expérience (VAE) et de développer les compétences par des formations professionnelles adaptées pour les métiers spécifiques.

L'INTÉRÊT POUR L'EMPLOYEUR ET LE CANDIDAT

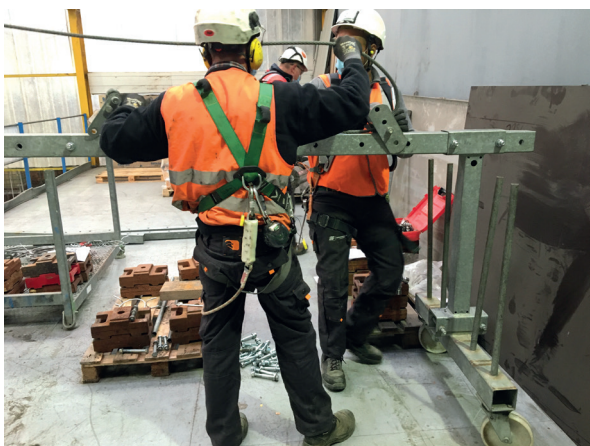
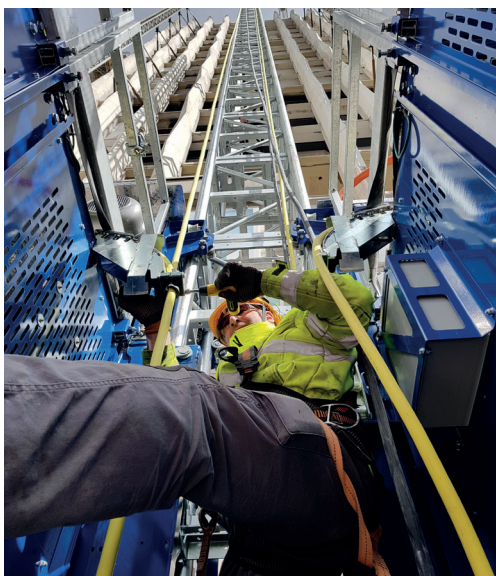
- Disposer d'un titre offrant une garantie nationale de compétence professionnelle
- Donner une indication sur le niveau de qualification obtenu par le salarié et définir un niveau minimal d'accueil dans la classification.

TOUTES LES ENTREPRISES SONT-ELLES CONCERNÉES ?

- A ce jour toutes les entreprises appartenant ou non à la Convention Collective du Bâtiment ou des Travaux Publics peuvent présenter leurs salariés au CQP Monteur d'Echafaudage, qu'elles soient adhérentes ou non au Syndicat.
- Ce titre est ouvert également aux candidatures libres.

QUI DÉLIVRE LE CQP ET COMMENT ?

- Les épreuves se déroulent sur une journée sous le contrôle d'un jury paritaire (représentants employeurs/salariés) mandaté par le SFECE.
- Le jury, composé de professionnels de l'échafaudage, contrôle les connaissances des candidats et vérifie que les compétences pour tenir l'emploi sont acquises. Le Jury corrige les épreuves « théoriques » et évalue les candidats lors de la partie « pratique ».
- Sur la base de l'avis du jury, les CPNE (Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics) délivrent les CQP aux lauréats.



NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

NOTES

[illegible]

NOTES

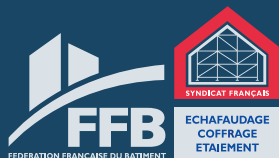
This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT :

Les organismes de formation, membres du syndicat, les formations, le planning des CQP sont régulièrement mises à jour sur notre site internet :

www.echafaudage-coffrage-etaiement.org





**SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ECHAFAUDAGE
DU COFFRAGE ET DE L'ETAIEMENT**
10 rue du Débarcadère 75017 PARIS
syndicat@echafaudage.ffbatiment.fr
01 40 55 13 00